

Séance du 24 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre juin 19 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Josiane CASBOLT

**MEMBRES :**

En exercice : 13  
 Présents : 9  
 Votants : 12  
 Pour : 12  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

**Présents :** Catherine CANARD, Rachel HAMET, Mathieu TRIBOULET, Laurence CHOMIENNE, Joseph DE SONIS, Pascal DURAND, Josiane CASBOLT, Claude BOISSON, Marie-Claude WILSON

**Représentés :** Maxime TERRET par Josiane CASBOLT, Marie José BERNET par Catherine CANARD, Grégory BARBET par Laurence CHOMIENNE

**Excusés :** Mireille PERRET

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Marie-Claude WILSON

**Objet: Autorisation donnée à Mme le Maire pour signer le marché relatif à l'aménagement, la sécurisation et la renaturation de la place du Plâtre Durand**

**Vu**

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-21 et suivants ;
- le Code de la commande publique ;
- la nécessité pour la commune de procéder à la passation de marchés publics pour « l'aménagement, sécurisation et renaturation de la place du Plâtre Durand » ;
- le budget communal adopté pour l'exercice en cours ;

**Considérant**

- la nécessité de procéder à l'aménagement, la sécurisation et la renaturation de la place du Plâtre Durand ;
- que cette opération nécessite la passation d'un marché public ;
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
- qu'il convient d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés correspondants dans la limite d'un montant global de 620 000 € hors taxes (HT) ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, (12 pour, dont 9 présents et 3 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

DÉCIDE :

**Article 1 :** Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à engager, négocier, attribuer et signer le marché public nécessaire à la réalisation de l'opération « d'aménagement, de sécurisation et de renaturation de la **place du Plâtre Durand** », dans la limite d'un montant global de **620 000 € HT**, conformément aux crédits inscrits au budget.

**Article 2 :** Madame le Maire est également autorisée à signer tous les documents afférents à ce marché.

**Article 3 :** La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité de la préfecture et publiée selon les modalités prévues.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

le Maire,  
 Josiane CASBOLT



Sécretaire de séance  
 Marie-Claude WILSON

Dépôt Préfecture de Saône et Loire  
 Date de réception de l'AR 30/06/2025  
 071 217103852 20250624 DE\_2025\_27 DE